SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, le vingt trois octobre à dix huit heures
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :
Madame THOMAS Lucienne, Messieurs, Jacky DOUBLET, Raoul CUGNIERE, Claude CWIKLINSKI, André VANTOMME, Roger MENN, délégués titulaires ;

Madame Nathalie BORYCZKA, Messieurs Jean-Pierre WRZOCHOL, Michel BOULANGER, délégués suppléants.

Absents excusés :
Messieurs Daniel ANTOINE, Jean-Louis AUBRY, Michel DELMAS, Joseph SANGUINETTE, Gérard LEMAITRE.

Assistaient également à cette réunion :
Madame Yvette DEMERY,
Monsieur Maurice RABEUF
Monsieur Bernard FRICKER Maire de Cinqueux
Monsieur Jean-François CROISILLE, Maire de Labruyère,
Monsieur Michel COLLETTE Maire de Saint-Martin-Longueau,
Monsieur Jean ROUSSELOT Ingénieur Territorial,

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

I-PRÉSENTATION POUR L'ACHAT DE BUFFLES ET DE MATERIEL POUR UNE EXPRIMENTION DE PÂTURAGE SUR LES MARAIS DE SACY-LE-GRAND :

M. Cugnière présente l'historique de ce projet et les différentes actions associées en vue de le mener à bien.

En effet, suite à la visite d'un troupeau de buffle d'eau dans le Morbihan, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy pourrait saisir l'opportunité de l'achat de trois buffles (deux femelles, un mâle) très dociles et très bien suivi par leur propriétaire. Cet achat permettrait de démarrer un troupeau avec des individus doux et ainsi former un chef de troupeau assurant la docilité de l'ensemble, ce qui est un critère important au succès de l'expérimentation.

L'objectif initial serait de commencer avec ces trois individus afin d'expérimenter et de suivre les conséquences scientifiques et techniques qu'elles soient positives ou négatives du troupeau sur le Marais. Les essais seraient réalisés sur différents types d'habitats naturels (prairie à molinie, jonchaie, cariçaie, caldiaie…) et différents gradients d'humidités.

Plusieurs critères techniques ont été affinés :

- L'acquisition des trois buffles d'eau serait opérée par le Syndicat qui prendrait à cet effet un numéro d'éleveur et ferait évoluer ses statuts.
- Un calendrier de pâturage serait déterminé en concertation avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie en fonction des habitats et des usages de chaque parcelle. Le CEN Picardie effectuerait, aussi, un suivi scientifique du projet pour évaluer sa pertinence.
- Une zone d'hivernage serait sans doute nécessaire afin de sortir les animaux au cours de la période de chasse soit à peu près de Novembre à Mars. Celle-ci ne serait pas pâturée au cours de l'année afin de limiter au maximum le nourrissage hivernal. Cependant, l'alimentation hivernale serait prévue au budget pour mieux prendre en compte toutes les possibilités. Il est à noter que les besoins en foin du buffle d'eau, en terme de qualité, sont assez peu contraignant.

- La surveillance régulière du troupeau serait effectuée par deux personnes qui seraient indemnisées pour ce travail. Cela permettrait d'assurer un suivi sanitaire, de maintenir la docilité des animaux et de vérifier la bonne tenue des clôtures.
- Pour inclure cette surveillance, le contrat d'assurance du Syndicat serait modifié.
- Le matériel de contention serait acheté par le SMMS et mis à disposition des gestionnaires (propriétaires, locataires). Ceux-ci, en contrepartie de l'entretien, s'engagerait à mettre en place les clôtures à la période déterminée (débroussaillage et pose du linéaire) et à les entretenir si nécessaire (débroussaillage).
- Le suivi vétérinaire serait assuré par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy en collaboration avec les personnes suivant le troupeau. Une convention serait passée avec le Conseil Général de l'Oise pour l'utilisation d'un parc de contention lors des interventions nécessaires (vétérinaires ou autres…).

Suite à la dernière réunion et après réflexion, monsieur le Président propose aux membres du Syndicat Mixte des Marais de Sacy que celui-ci porte ce projet. Puis, il expose le budget prévisionnel concernant l'acquisition des buffles, l'achat de matériel et les coûts de transport.

Investissement : (Coût Global)	- Acquisition de trois buffles	**4 600 €**
	- Acquisition de clôtures	**3 500 €**
	- Transport / visite d'achat	**900 €**

Dépenses : 9 000 €

Fonctionnement :	- Remplacement de clôtures	**800 €**
	- Alimentation hivernal	**900 €**
	- Location site hivernal	**800 €**
	- Frais vétérinaire	**1 000 €**
	- Location d'une bétaillère	**1 000 €**
	- Dédommagement gestionnaire de troupeau	**2 500 €**
	- Assurance	**500 €**

Dépenses : 7 500 €

Un budget de fonctionnement sera présenté chaque année à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil Général de l'Oise.

Monsieur le Président informe le conseil syndical que deux personnes seraient nécessaire afin d'effectuer une surveillance régulière du troupeau ce qui permettrait d'assurer un suivi sanitaire, de maintenir la docilité des animaux et de vérifier la bonne tenue des clôtures.

Un budget de fonctionnement sera présenté chaque année à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil Général de l'Oise.

Monsieur le Président informe le conseil syndical que deux personnes seraient nécessaire afin d'effectuer une surveillance régulière du troupeau ce qui permettrait d'assurer un suivi sanitaire, de maintenir la docilité des animaux et de vérifier la bonne tenue des clôtures.

M. Wrzochol demande quelle superficie de marais serait concernée par cette action ?

M. Rousselot répond que dans un premier temps seul environ 3 hectares de Marais seront pâturés pour pouvoir expérimenter cette gestion. A terme, plusieurs dizaines voire centaines d'hectares pourraient être concernées.

Mme Boryczka s'interroge sur la gestion du troupeau et notamment des naissances.

M. Cugnière explique que le mieux serait d'adapter la gestion réalisée sur les Marais de la Souche à ce troupeau. Les mâles nés ne seraient pas castrés mais sortis du site avant leur maturité afin d'éviter tout problème dans le troupeau.

M. Vantomme demande si les services du Conseil Général de l'Oise ont été informés sur les subventions à apporter à ce projet.

M. Rousselot affirme que les éléments importants ont déjà été transmis et que la demande officielle suivra en cas d'accord du comité syndical.

M. Doublet explique que ces animaux, au vu de leur besoin en eau, pourraient causer des dommages aux cours d'eau et à la faune piscicole, il se questionne sur leur mise en place particulièrement au bord de la Frette et du canal Maure.

M. Cugnière précise que les points d'eau seront constitués de mare fermée. Les bords de cours d'eau et de fossés seront protégés par une clôture, puisque cet animal ne craignant pas l'eau pourrait s'échapper par ce biais si aucun moyen de contention n'est posé.

II- DÉLIBÉRATION D'EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLE D'EAU :

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares…) a poussé le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy souhaite mettre en place une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau.

Le projet global comprend, dans un premier temps, l'achat et le transport de trois buffles d'eau, la visite vétérinaire ainsi que l'acquisition de matériel associé (clôtures…). Puis un budget de fonctionnement sera dressé, il comprendra la surveillance du troupeau, le remplacement de matériel, la location d'une zone d'hivernage, la nourriture hivernal, le déplacement du troupeau, les soins vétérinaires…

De plus, des modifications du contrat d'assurance et des statuts du Syndicat devront être effectuées. Des postes liés à la surveillance du troupeau devront aussi être ouverts.

Les financements pour les parties investissement et fonctionnement seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

III- DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE- EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLE D'EAU :

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares…) a poussé le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy souhaite mettre en place une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau.

Le montant prévisionnel d'investissement initial de cette action est estimé à **9 000 € TTC.** Des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées ultérieurement.

Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de **40%** du montant prévisionnel soit **3600 €** pour la partie investissement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

***IV- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL* - EXPÉRIMENTATION DE GESTION DES MARAIS DE SACY PAR LE BUFFLE D'EAU :**

Le grand effort de restauration de nombreux sites sur le Marais (déboisement, fauche, rétablissement de mares…) a poussé le Syndicat à réfléchir sur la pérennité de ces actions et sur l'entretien global de ce site à enjeu fort. Il a donc été décidé de mettre en œuvre un projet d'entretien à l'échelle du Marais de Sacy.

Afin de mettre en place une gestion cohérente des habitats, le pâturage tournant semble être la solution la plus pérenne et la plus efficiente. Ainsi, dans le cadre de la protection des marais de Sacy et de la gestion des habitats, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy souhaite mettre en place une expérimentation de pâturage par le buffle d'eau.

Le montant prévisionnel d'investissement initial de cette action est estimé à **9 000 € TTC.** Des enveloppes annuelles de fonctionnement seront sollicitées ultérieurement.

Les financements seront assurés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Pour mener à bien son projet, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy sollicite le Conseil Général, à hauteur de **40%** du montant prévisionnel soit **3600 €** pour la partie investissement.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le comité syndical autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général aux taux les meilleurs et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

***V-MODIFICATION DES STATUTS* :**

Monsieur le Président propose aux membres présents la modification de l'article 2 des statuts du syndicat mixte des marais de Sacy dont la nouvelle rédaction serait la suivante :

Article 2. Objet

Sans préjudice des attributions du Conseil général, notamment en matière d'espaces naturels sensibles et relativement à la création et à la gestion d'une Maison de l'environnement implantée dans les marais de Sacy, le Syndicat a pour objet de favoriser et de coordonner l'ensemble des actions menées par les différents propriétaires et occupants publics et privés des marais de Sacy concourant à la protection, la gestion, la valorisation, l'animation et le développement des marais de Sacy, afin notamment d'assurer la cohérence entre toutes ces actions et leur concours à l'intérêt collectif et général. **Il aura, en outre, la possibilité de mettre en œuvre par ses propres moyens, des opérations d'entretien voire de restauration du Marais, notamment par pâturage et fauche, et d'intervenir sur les niveaux d'eau par la création, l'aménagement et/ou la gestion d'ouvrages de régulation.**

Après discussion, le Conseil syndical, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à ce projet ;
- Adopte les nouveaux statuts tels que présentés.
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches consécutives à cette décision

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levé à 19h00.

SYNDICAT DES MARAIS